



Mairie de  
**BUSSY SAINT-MARTIN**  
SEINE-ET-MARNE

**MARNEetGONDOIRE**  
communauté d'agglomération

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2017**

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents : **9**           Votants : **13**

Date de convocation : **20 juin 2017**

Date de séance : **30 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BUSSY-SAINT-MARTIN (77600), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Patrick GUICHARD, Maire.

Le quorum est atteint.

**Présents :** M. GUICHARD Patrick, M. GALPIN Alain, M. RIET Jean-Yves, M. SERRANT Jean-Michel , Mme AMALOU Isabelle, Mme POUTEAU Dominique, Mme LE CHEVALIER Léone, M. TOUQUOY Vincent, Mme CHABROUX Sylviane.

**Absents Excusés ayant donné pouvoir :** M. BISSON Nicolas à M. GUICHARD Patrick, M. GUICHARD Frédéric à M. RIET Jean-Yves, M. CARDOSO Christophe à M. GALPIN Alain, Mme DELPORTE Martine à Mme CHABROUX Sylviane.

Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil municipal à 20H30.

**Secrétaire de séance proposée par Monsieur le Maire et adoptée à l'unanimité des présents et représentés :**  
M. SERRANT Jean-Michel

**Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. RIET Jean-Yves, M. GALPIN Alain, Mme AMALOU Isabelle et M. TOUQUOY Vincent.

Il rappelle également qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Maire indique que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants parmi les membres du conseil municipal.

Les candidats délégués sont M. GUICHARD Patrick, M. GALPIN Alain, M. RIET Jean-Yves.

Le président invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués.

Après le vote du dernier conseiller, le président déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

M. GUICHARD Patrick	13 voix
M. GALPIN Alain	13 voix
M. RIET Jean-Yves	13 voix

Le bureau électoral proclame élus délégués au premier tour et dans l'ordre suivant : M. RIET Jean-Yves, M. GUICHARD Patrick et M. GALPIN Alain.

Après l'élection des délégués, il est procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

Les candidats suppléants sont Mme AMALOU Isabelle, Mme CHABROUX Sylviane et M. GUICHARD Frédéric.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de votants : 13
- Nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

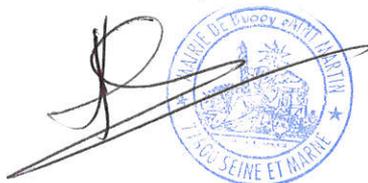
Mme CHABROUX Sylviane	13 voix
Mme AMALOU Isabelle	13 voix
M. GUICHARD Frédéric	13 voix

Le bureau électoral proclame élus suppléants au premier tour et dans l'ordre suivant : Mme CHABROUX Sylviane, Mme AMALOU Isabelle et M. GUICHARD Frédéric.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**

**Fait à Bussy-Saint-Martin, le 4 juillet 2017**

**Le Maire,**



**Patrick GUICHARD**